

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 05245

Numéro SIREN : 805 086 667

Nom ou dénomination : 31 NARCISSES

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 22895

31 NARCISSES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, chemin des mignotteries – 78620 L'ETANG LA VILLE
805 086 667 RCS VERSAILLES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril, à 14 heures, les associés de la société 31 NARCISSES, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 7, chemin des mignotteries - 78620 L'ETANG LA VILLE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Sébastien VERCROYSSSE, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
Madame Sylvie VERCROYSSSE, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Madame Lou VERCROYSSSE est présente à l'assemblée.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie VERCROYSSSE, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Madame Sylvie VERCROYSSSE, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DS
SV

DS
LV

DS
ST

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Sylvie VERCRUYSSSE de ses fonctions de gérante notifiée à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouvelle gérante à compter de ce jour :

Madame Lou VERCRUYSSSE,

Née le 12 octobre 2001 à Saint Germain en Laye (78)
demeurant 7, chemin des mignotteries - 78620 L'ETANG LA VILLE,

pour une durée illimitée.

Madame **Lou VERCRUYSSSE** exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame **Lou VERCRUYSSSE** déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Lou VERCRUYSSSE ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant seront prises en charge par la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

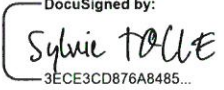
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Sylvie VERCRUYSSSE
Gérante

DocuSigned by:

3ECE3CD876A8485...